

Le Saint-Siège heureux comme un pape aux Nations-Unis

L'association prochoix américaine Catholics for a free choice vient de lancer une campagne contre le statut d'exception dont jouit le Vatican aux Nations-Unis, où il siège à la fois comme Etat et groupe d'intérêt...

Le Saint-Siège est heureux comme un pape aux Nations-Unies où il cumule les casquettes (et les avantages) du statut de groupe d'intérêt et d'Etat. Présent par le biais d'ONG, il participe également en tant qu'Etat aux différentes conférences internationale, telles en 1994 la Conférence pour la population et le développement, en 1995 la 4ème conférence sur les femmes et en 1999 la conférence de La Hague. En tout, il a deux fois plus de chance de faire avancer les idées du Vatican.

Le Saint-Siège est en quelque sorte son gouvernement. Il est composé du pape, du collège des cardinaux et de ses représentants (élus par le Pape). Jusqu'en 1870, cette entité représentait les états gouvernés par les papes. Mais après l'annexion de ses territoires par les italiens, le Saint-Siège ne devrait théoriquement plus être le représentant que des habitants de la cité du Vatican, 400 résidents à tout casser. En réalité, le quartier général du Saint Père et de ses cardinaux est bel et bien l'émanation d'un groupe d'intérêt catholique présent sur la totalité de la planète. Typiquement le genre de structure que

l'on appelle une organisation non gouvernementale... Et non pas un Etat. Dès 1957, le Vatican est parvenu à ce que les Nations Unies réfèrent de leurs décisions au Saint-Siège. En 1964, Paul VI envoie le premier représentant du Saint-Siège à l'ONU. Sans qu'aucune décision, ni loi ni décret, n'ait été prise, le voilà devenu observateur permanent bien qu'Etat non membre. Ce statut transitoire et exceptionnel lui permet de participer à tous les débats de l'organisation sans avoir pour autant à se conformer aux programmes de l'ONU. Y compris ceux sur l'alphabétisation et le contrôle des naissances contre lesquels le Vatican mène bataille, à l'intérieur de son territoire en tant qu'Etat et ailleurs dans le monde sous forme de groupe d'intérêt ! Pire, s'il n'est pas soumis aux devoirs et contraintes imposées aux Etats membres, cet observateur permanent non membre semble bel et bien bénéficier de l'ultime avantage réservé aux pays membres : à savoir le droit de vote. En résumé, le Saint-Siège apparaît de deux façons : à la fois comme groupe de pression et comme



Le magazine de Catholics for a free choice

Etat. Un peu comme si la France votait comme Etat, ne se conformait en rien aux décrets de l'ONU puis agissait comme une ONG et un groupe de pression ! Ce statut d'exception lui permet de peser avec d'autant plus de force sur les décisions et discussions tenues au Nations-Unies. En particulier, celles touchant à l'avortement, à la contraception ou à la prévention.

Les dégâts du Saint-Siège à L'ONU 600 000 femmes meurent chaque année lors de leur grossesse ou en accouchant. L'ONU est un lieu crucial pour déclencher des campagnes d'informations sur la contraception et l'avortement permettant de sauver ces vies. Le Saint-Siège y a une voix puissante pour influencer sur ces décisions. Il s'en sert pour limiter l'accès au planning familial, à l'avortement légalisé (même dans les pays où l'avortement est légal), et pour lutter contre la contraception d'urgence, même pour les femmes victimes de viols de guerre. Ainsi après avoir pris position contre l'avortement pour les femmes victimes de viols en Bosnie, le St Siège a récidivé en contre-indiquant la pilule et l'avortement pour les femmes pourtant non catholiques violées au Kosovo. Autre exemple : à propos du VIH. Chaque année 5,8 millions de

participez à la campagne

Pour participer à la campagne de Catholics for a free choice et demander la fin du statut d'exception du Saint Siège aux Nations Unies, renvoyez-nous ce fac-similé de lettre. Nous le ferons parvenir au secrétaire général des Nations Unies.

Cher M Annan, secrétaire général.

En tant qu'Etat non membre et observateur permanent, le Vatican bénéficie d'un statut unique, souvent comme votant lors des conférences de l'ONU. Donner des privilèges de l'ordre d'un gouvernement à ce qui est en fait une religion pose problème. Le fait que ce représentant ait pu faire des propositions visant à plus de paix n'est pas une raison suffisante pour lui accorder le statut d'Etat. La participation des gouvernements à l'ONU devrait être réservée aux Etats existants. Les religions du monde sont amplement représentées par les ONG. Avec ce statut, le Vatican pourra faire entendre sa voix notamment par le biais du Conseil mondial des Eglises sans ambiguïtés ni privilèges. Nous vous demandons donc, Monsieur le secrétaire de bien vouloir ouvrir une enquête officielle sur le statut du Saint-Siège au sein des Nations Unies.

personnes deviennent séropositives et 2,5 millions meurent du sida. A travers les Nations-Unies, l'église romaine catholique bloque toutes les décisions qui pourraient faire de l'éducation au préservatif et la prévention du virus. Et ce n'est pas fini. Aujourd'hui, l'attitude laxiste de l'ONU semble faire tache d'huile. Grâce à cet antécédent, le Saint-Siège a obtenu des représentants au Conseil de l'Europe et à l'Agence sur l'énergie atomique. Avant que d'autres organisations lui ouvrent leurs portes, il est urgent de mettre un terme à ce statut d'exception.

Pour la fin de ce statut d'exception Plusieurs éléments pourraient remettre en cause le pouvoir du Saint-Siège à l'ONU et son assimilation à un Etat. Primo, le Vatican n'est pas un Etat souverain. Il a perdu l'immense majorité de ses territoires au profit de l'Italie. Ce qui reste de ses instances dirigeantes peut être assimilé tout au plus à un gouvernement en exil. Ce qui ne confère aucun droit de représentativité. Sinon le Vatican voterait à la place des Italiens. Deuxio, l'ONU ne reconnaît en principe le statut d'Etat qu'à des pays ayant des représentants dans la majorité des pays siégeant à l'ONU. En 1985, le Saint-Siège n'était représenté que dans 53 pays sur 112. Enfin, le Saint-Siège est loin de remplir les quatre critères établis par la Convention des droits et des devoirs d'un Etat.

1) Un Etat doit avoir une population de référence. Qui sont les citoyens du fief du catholicisme ? Tous les catholiques du monde ? Seulement ceux qui habitent le Vatican ? En aucun cas, l'appartenance à une religion ne peut être apparentée à une citoyenneté.

2) Un Etat doit avoir un territoire défini. Or il n'y a pas qu'au Vatican (quelques kilomètres carrés) que le Saint-Siège agit. Son pouvoir, son influence et ses décisions s'appliquent aux quatre coins du monde. 3) Un Etat doit avoir un gouvernement. Or le Saint-Siège ne répond pas non plus à cette définition puisqu'il est le gouvernement du Vatican *et* de l'Eglise catholique.

4) Un Etat doit être capable d'avoir des relations avec les autres Etats. C'est peut-être le seul point qu'est en mesure de remplir le Vatican.

Réalisé avec les informations de *Conscience*, le journal des Catholics for a free choice.

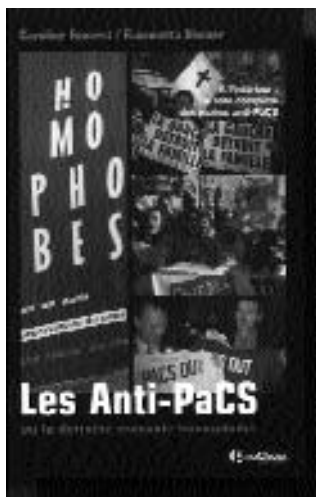
Les anti-PaCS ou la dernière croisade homophobe

Les anti-PaCS sont sur le gril ! Caroline Fourest et Fiammetta Venner, deux spécialistes des enquêtes sur l'extrême droite et les anti-IVG, reviennent en détail sur ces douze mois de mobilisations, pétitions, manifestations et lobby contre le Pacte civil de solidarité.

La liste complète des maires anti-PaCS

Une radiographie inédite aux éditions ProChoix !

- Retour sur l'opération "**maires anti-CUS**" : La pétition était-elle réellement spontanée ? Qui sont ces maires dont on a longtemps voulu cacher la liste (pour la première fois un livre publie la liste en intégralité !)



- L'incitation à la haine d'**Avenir de la Culture** : Quelle est cette association ? Quels sont ses liens avec la secte TFP ? Retour sur dix ans de campagnes homophobes.

- La **droite homophobe** : le bétisier des déclarations politiques les plus aberrantes. Portrait des députés et sénateurs les plus anti-PaCS et zoom sur Christine Boutin.

- **Génération anti-PaCS** : Quelles sont les associations qui en ont pris l'initiative ? Comment ont-ils travaillé

leur image de marque au fil des manifestations ? Faut-il croire au bain de jouvence affiché à coup de tee-shirts fluo et de musiques techno ?

Pour commander

Envoyez ce bon + un chèque à l'ordre de Prochoix de **98 F + 20 F** de port (soit 118 F) aux **Editions ProChoix** : 177 av Ledru Rollin 75011 Paris.

Tel : 01 43 73 35 25. Fax : 01 43 73 36 26

N _____ o _____ m
: _____

Adresse : _____

Je souhaiterais (nbre d'ex.) _____ livre (s) sur les *Anti-PaCS*.